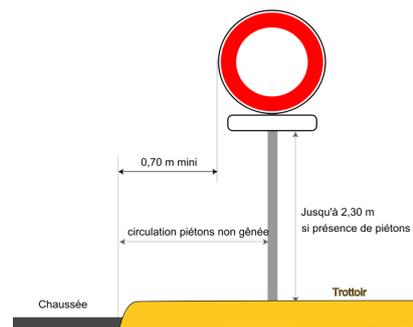
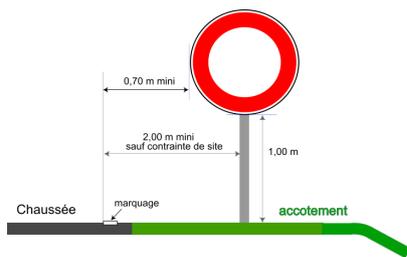


PANNEAU B6A2 - STATIONNEMENT INTERDIT DU 1 AU 15 DU MOIS



UGS : ME-CONF-5ab8b1141c85c | **Catégories :** [Panneaux](#), [Signalisation](#), [Signalisation Police](#), [Type B](#)
[Stationnement](#) |

GALERIE D'IMAGES



DESCRIPTION DU PRODUIT

Panneau Stationnement interdit du 1 au 15 du mois (implantation du B6a2 côté pair, selon l'art R417-2 du code de la route).

Dénomination : B6a2

Photos non contractuelles . Panneau de signalisation en aluminium de haute qualité.

. Panneau certifié NF - ASCQUER

. **Face rétroréfléchissante** : classe 1 ou classe 2 (meilleure rétroréflexion)

. **Diamètre** : de 450, 650, 850 et 1050 mm

Description :

. Panneau de forme évidée en tôle d'aluminium

. Bords non tranchants pour plus de sécurité et esthétique

. Rails arrières en aluminium pour renforcer la rigidité

. Brides et poteaux à commander séparément

. Possibilité de laquage du panneau en option

Informations montage :

. Prévoir 2 brides de fixation pour les panneaux de côté 450, 650 et 850 mm (2 rails au dos)

Hauteur sous panneau réglementaire :

. **En rase campagne** : 1,00 m

. **En agglomération** : 2,30 m

. **Laquage du panneau** : nous consulter